



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 21 novembre 2024

N° 20

Opération "Cinémas de Saint-Maur en famille"

Membres composant le Conseil Municipal	49
Membres en exercice	49
Membres présents	37
Membres excusés et représentés	9
Membres absents non représentés	3
Pour	46
Contre	0
Abstention	0
Ne prend pas part au vote	0

Télétransmission Préfecture

Nomenclature : 5.2
Numéro : 094-219400686-20241121-
lmc12198-DE-1-1

Date réception : 26 novembre 2024

Le 21 novembre 2024 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Pierre-Michel DELECROIX, Maire, au nombre de 37, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 15 novembre 2024.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, Carole DRAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Etaient présents:

M. Pierre-Michel DELECROIX Maire
Mme Carole DRAI, M. Germain ROESCH, Mme Laurence COULON, M. Julien KOCHER, Mme Yasmine CAMARA, Mme Hélène LERAITRE, M. Philippe CIPRIANO, Mme Dominique SOULIS, M. Gilles CHERIER, Mme Agnès CARPENTIER, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Adrien CAILLEREZ, Maire-Adjoint
M. Jean-Marc BRETON, M. Pierre GUILLARD, Mme Marion COHEN SKALLI, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, M. Aurélien PREVOT, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, M. Claude SOUSSY, M. Pierre FERRERO, Mme Dominique BLÉHAUT, M. Henri PETTENI, Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, M. Téo FAURE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés et représentés:

M. Cédric LAUNAY qui a donné pouvoir à M. Julien KOCHER, Mme Pascale MOORTGAT qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI, M. Sylvain BERRIOS qui a donné pouvoir à M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Achraf ATALLAH qui a donné pouvoir à Mme Hélène LERAITRE, Mme Florentine RAFFARD qui a donné pouvoir à M. Germain ROESCH, Mme Sandra HOSSEINI qui a donné pouvoir à Mme Laurence COULON, Mme Charlotte MARTIN qui a donné pouvoir à Mme Yasmine CAMARA, Mme Lydia DE LISE qui a donné pouvoir à M. Fabrice CAPRANI, Mme Hélène FEO qui a donné pouvoir à Mme Céline VERCELLONI.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Etaient absents non représentés :

Mme Peggy D'HAHER, Mme Josseline VESCHAMBRE, M. Laurent DUBOIS.

N° 20

OBJET : Opération "Cinémas de Saint-Maur en famille"

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission Affaires scolaires, animations, culture, sports, relations internationales, mémoire et monde combattant en date du 13 novembre 2024,

CONSIDERANT que l'opération « Cinémas de Saint-Maur en famille » permet de favoriser la découverte par les enfants scolarisés à Saint-Maur et leurs familles des cinémas de quartier Le Lido et le 4 Delta,

CONSIDERANT que l'opération « Cinémas de Saint-Maur en famille » permet de développer l'ouverture culturelle des enfants de 3 à 12 ans en leur proposant une offre cinématographique de qualité,

CONSIDERANT le souhait de la Municipalité de renouveler cette opération, pour tous les enfants scolarisés, de la maternelle au CM2, dans les établissements publics comme dans les établissements privés,

CONSIDERANT que les cinémas Le Lido et le 4 Delta sont depuis le 1^{er} août 2018 exploités par l'EPIC « Théâtre et cinémas de Saint-Maur »,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après examen et délibéré :

Autorise la Ville de Saint-Maur à préacheter 7 700 places auprès de l'EPIC « Théâtre et cinémas de Saint-Maur », au tarif unitaire de 4 €, pour un montant de 30 800 €.

Autorise la Ville de Saint-Maur à offrir des places de cinémas à tous les enfants scolarisés à Saint-Maur, de la maternelle au CM2.

Dit que le budget correspondant est disponible sur l'exercice 2024.

Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 21 novembre 2024, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

N° 20

OBJET : Opération "Cinémas de Saint-Maur en famille"

Certification exécutoire

Certifié Exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 26 novembre 2024
et de la publication électronique le
28 novembre 2024

Le Directeur Général des Services



Frédéric ERZEN

Le secrétaire de séance



Carole DRAI

LE MAIRE,



Pierre-Michel DELECROIX

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 56 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R.421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - Place Charles de Gaulle - 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.